

NFA

LABEL NFA CERTIF · ENGAGEMENT PUBLIC

CIVIC CERTIF®

Référentiel de labellisation — synthèse

Déontologie, transparence et qualité de l'engagement public

NFA NINETY FOUR AGENCY SAS · SIREN 892 847 575

Version de synthèse · 16/06/2026 · contact@nfacertification.fr

Un engagement vérifiable

CIVIC CERTIF® est le référentiel français de déontologie, de transparence et de qualité de l'engagement public. Il offre aux élus et aux collectivités un cadre clair, audité et vérifiable pour renforcer la confiance des citoyens, professionnaliser l'exercice du mandat et distinguer les pratiques exemplaires.

Le référentiel opérationnalise et rend vérifiables les principes de la **charte de l' élu local** (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Il s'organise en **7 engagements** déclinés en **35 indicateurs** évalués lors de l'audit.

Ce que le label n'est pas. CIVIC CERTIF® est un label privé (marque déposée). Il ne constitue ni une certification d'État, ni un agrément officiel, ni un quitus déontologique délivré par une autorité publique. Il ne se substitue pas aux obligations légales des élus (déclarations à la HATVP, charte de l' élu local, rôle du référent déontologue de la collectivité).

7 engagements • 35 indicateurs



Transparence

Une information publique accessible et des comptes rendus à jour.

-
- 1.1 Information publique accessible et à jour (site, registre des délibérations).
 - 1.2 Déclarations d'intérêts et de patrimoine déposées dans les délais applicables.
 - 1.3 Publicité des décisions et des votes.
 - 1.4 Information claire sur les indemnités et les frais de mandat.
 - 1.5 Traçabilité des contacts avec les représentants d'intérêts.
-



Probité

Intégrité, prévention de la corruption et de la prise illégale d'intérêts.

-
- 2.1 Connaissance du cadre pénal applicable (prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement).
 - 2.2 Politique cadeaux et invitations encadrée et tracée.
 - 2.3 Étanchéité entre les moyens publics et tout usage personnel ou partisan.
 - 2.4 Dispositif interne de signalement des atteintes à la probité.
 - 2.5 Respect des règles de la commande publique.
-



Redevabilité

Rendre compte de son mandat, en assiduité comme en résultats.

-
- 3.1 Compte rendu de mandat publié (bilan annuel ou de mi-mandat).
 - 3.2 Suivi du taux de présence aux séances et commissions.
 - 3.3 Réponse aux sollicitations des administrés dans un délai annoncé.
 - 3.4 Restitution des concertations et des suites qui leur sont données.
 - 3.5 Suivi des engagements pris devant les électeurs.
-

4 Indépendance & conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts identifiés, prévenus et déclarés.

- 4.1 Cartographie des intérêts détenus.
- 4.2 Procédure de déport formalisée et tracée.
- 4.3 Encadrement des liens avec les associations et entreprises subventionnées.
- 4.4 Recours au référent déontologue de la collectivité.
- 4.5 Séparation des fonctions exécutives et de contrôle.

5 Compétence & formation

Un mandat formé, actualisé et outillé.

- 5.1 Plan individuel de formation de l'élu.
- 5.2 Mobilisation du droit à la formation (DIFE / budget de la collectivité).
- 5.3 Maîtrise des compétences et des finances de la collectivité.
- 5.4 Actualisation juridique régulière.
- 5.5 Formation et passation au bénéfice des nouveaux élus.

6 Écoute citoyenne

La participation, l'accessibilité et la réponse aux administrés.

- 6.1 Dispositifs de concertation et de participation accessibles.
- 6.2 Accessibilité de l'élu (permanences, canaux de contact).
- 6.3 Prise en compte des publics éloignés (accessibilité, langage clair).
- 6.4 Traçabilité du traitement des réclamations.
- 6.5 Évaluation de la satisfaction citoyenne.

7 Anti-dérives

Prévenir l'abus de pouvoir, le harcèlement et la discrimination ; signaler.

- 7.1 Prévention et traitement du harcèlement et des violences.
- 7.2 Prévention des discriminations ; égalité femmes-hommes.
- 7.3 Encadrement de la parole publique et de l'usage des réseaux sociaux.
- 7.4 Protection des lanceurs d'alerte et des agents.
- 7.5 Dispositif de signalement et de remédiation des dérives.

ÉVALUATION

Les niveaux du label

Le niveau obtenu se gagne à l'audit : il ne s'achète pas. Le tarif dépend du périmètre, pas du résultat.

Bronze	Conformité de base	Les exigences minimales du référentiel sont satisfaites.
Argent	Conformité confirmée	Les engagements sont documentés et mis en œuvre de façon régulière.
Or	Maîtrise	Démarche structurée, pilotée et évaluée dans la durée.
Platine	Excellence	Niveau de référence : amélioration continue et exemplarité démontrée.

LE PROCESSUS

Comment obtenir le label

- 1 Candidature**
Dépôt du dossier sur l'espace candidat : identité, mandat et pièces justificatives.
- 2 Charte & dossier de preuve**
Signature de la charte d'engagement et constitution du dossier de preuve.
- 3 Audit NFA**
Examen par un auditeur NFA, sur pièces, à distance ou sur site, selon le périmètre.
- 4 Attribution**
Niveau attribué (Bronze à Platine), badge QR vérifiable et fiche annuaire publique.

CIVIC CERTIF® est une marque déposée de NFA NINETY FOUR AGENCY SAS (SIREN 892 847 575). Document de synthèse à valeur d'information ; le référentiel complet et la grille d'audit font foi. TVA non applicable, article 293 B du CGI. © 2026 NFA Certif — Tous droits réservés.